

Le débat sur l'aménagement du français au Québec The Debate on *l'aménagement du français* in Québec

Ian Lockerbie

Volume 6, numéro 1, 2003

Le Québec au centre et à la périphérie de la francophonie

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1000696ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1000696ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Globe, Revue internationale d'études québécoises

ISSN

1481-5869 (imprimé)

1923-8231 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lockerbie, I. (2003). Le débat sur l'aménagement du français au Québec. *Globe*, 6(1), 125–149. <https://doi.org/10.7202/1000696ar>

Résumé de l'article

Prenant appui sur les nombreux débats sur la langue ayant marqué l'histoire du Québec, cet article fait état de la notion d'aménagement linguistique telle qu'elle s'est développée au sein de cette collectivité. À partir d'une comparaison des prises de position opposant les conservateurs aux aménagistes autour des questions de norme, de variations lexicales et du statut des anglicismes, ainsi qu'à partir d'une appréciation des différents dictionnaires québécois, cette réflexion aborde, en filigrane, les rapports à la fois complexes et ambigus qu'entretient le Québec à l'égard du français de la France.

Le débat sur l'aménagement du français au Québec

Ian Lockerbie
Université de Stirling (Écosse)

Traduit de l'anglais* par Catherine Ego

Résumé – Prenant appui sur les nombreux débats sur la langue ayant marqué l'histoire du Québec, cet article fait état de la notion d'aménagement linguistique telle qu'elle s'est développée au sein de cette collectivité. À partir d'une comparaison des prises de position opposant les conservateurs aux aménagistes autour des questions de norme, de variations lexicales et du statut des anglicismes, ainsi qu'à partir d'une appréciation des différents dictionnaires québécois, cette réflexion aborde, en filigrane, les rapports à la fois complexes et ambigus qu'entretient le Québec à l'égard du français de la France.

The Debate on l'aménagement du français in Québec

Abstract – Starting from the numerous debates concerning language that have marked Québec's history, this paper demonstrates how the notion of « aménagement linguistique » has developed in the province. Comparing the positions taken by conservatives as opposed to aménagistes on questions of norm, lexical variations and anglicisms, as well as evaluating various French dictionaries published in Québec, this article analyses the complex and ambiguous relations that has Québec with French spoken in France.

Le débat sur ce qu'il est convenu d'appeler « l'aménagement du français¹ » au Québec peut paraître un peu sibyllin aux yeux des observateurs

* La traduction de ce texte a été rendue possible grâce à une subvention de l'Association internationale des études québécoises.

1. Très souvent, le terme « aménagement » recouvre aussi le phénomène plus large de la législation linguistique. Nous ne l'utilisons dans cet article que dans son sens restreint : la détermination d'une forme du français qui soit particulière au Québec et dotée de ses propres registres, y compris un registre standard.

Ian Lockerbie, « Le débat sur l'aménagement du français au Québec », *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, vol. 6, n° 1, 2003.

extérieurs et sembler susceptible de n'intéresser tout au plus que quelques spécialistes de la linguistique et de la pédagogie. Or, il suscite des conflits singulièrement vifs et soulève régulièrement des controverses dans les médias nationaux. La raison en est que ce thème et les sujets de réflexion connexes entretiennent des liens très étroits avec les questions d'identité nationale et qu'ils émanent de l'histoire même du Québec, un parcours souvent difficile et cahoteux qui a exercé autant d'incidences sur sa langue que sur ses institutions.

La querelle oppose deux grandes écoles de linguistes, que nous désignerons pour plus de commodité par les termes « conservateurs » (sans connotation péjorative) et « aménagistes ». Les deux camps s'inquiètent au premier chef de la qualité de la langue et considèrent que le français au Québec, en tant que langue publique de la nation, doit être le mieux écrit et le mieux parlé possible. Leur point de vue diverge toutefois quant aux critères à mettre en œuvre pour juger de cette qualité linguistique. Pour les conservateurs, les normes du bon français proviennent directement de France et n'exigent aucune adaptation, ou alors une adaptation très minime, pour les utilisateurs nord-américains. Pour les aménagistes, au contraire, le français d'Amérique du Nord possède des caractéristiques spécifiques auxquelles il faut accorder une place importante dans la définition de la norme, quelle qu'elle soit.

Il n'y a rien de bien étonnant à ce que la question de la norme fasse l'objet de discussions. Toutes les collectivités linguistiques développent une définition commune de ce qui doit être considéré comme le bien écrire et le bien parler. Transmise par les livres de grammaire et l'institution scolaire, cette norme détermine également le contenu des dictionnaires et autres ouvrages de référence qui guident la population dans le maniement de la langue. La singularité du Québec dans ce domaine repose sur le cheminement historique atypique du français en Amérique du Nord et sur les souvenirs névralgiques qu'il a laissés dans la conscience collective.

Le phénomène majeur est bien sûr la longue domination du français par l'anglais suite à la Conquête de 1759. Le Canada français a longtemps été isolé de la France et de sa langue. L'utilisation de l'anglais constituait souvent une condition d'emploi pour les Canadiens français et, même

quand ce n'était pas le cas, le prestige dont jouissait l'anglais dans le contexte linguistique général exerçait un impact considérable sur la qualité du français dans l'usage quotidien. Employés au travail, dans le commerce et dans la vie sociale, les mots anglais ont contaminé le français québécois et ont eu différentes répercussions sur la grammaire et la prononciation. Cet état de fait a causé un appauvrissement linguistique important qui a suscité un sentiment d'aliénation au Canada français². La réhabilitation du français s'est ainsi imposée comme un impératif culturel majeur de la Révolution tranquille dans les années 1960, le français corrompu qui s'était développé au Québec étant considéré comme une marque d'infériorité qu'il convenait de dépasser par des mesures publiques de promotion des normes linguistiques les plus strictes. La maîtrise du français correct, du français « pur », devint un objectif vers lequel tous les citoyens devaient tendre et une condition du respect de soi individuel et national : « Bien parler, c'est se respecter. »

Ces aspirations linguistiques se sont de toute évidence largement concrétisées. Le Québec moderne forme une société très progressiste marquée par une forte ascension sociale et le français, en tant que langue publique, a progressé au rythme de cette évolution. Les questions linguistiques n'ont pas pour autant cessé de préoccuper la société québécoise, ainsi qu'en ont témoigné les réunions de la *Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec* tenues en 2001. Les pressions auxquelles le français reste soumis dans un sous-continent très majoritairement anglophone continuent de soulever des inquiétudes. Toutefois, en ce qui concerne la qualité proprement dite de la langue, les problèmes actuels du Québec ne sont plus imputables à une situation linguistique anormale, mais plutôt à des facteurs sociaux que l'on observe aussi en France et dans nombre d'autres sociétés modernes – décrochage scolaire, intégration des immigrants, etc. Dans toutes les sphères de l'activité publique, la langue employée correspond incontestablement à une forme standard du français qui peut être reconnue sans difficultés par n'importe quel locuteur de cette

2. Voir l'excellent exposé qu'en propose Chantal Bouchard (*La langue et le nombril. Histoire d'une obsession québécoise*, Montréal, Fides, 1998).

langue, en quelque point du globe qu'il vive. Cette constatation amène Chantal Bouchard à une conclusion assez optimiste, à savoir qu'après 150 ans de traumatisme, la société québécoise a enfin surmonté son insécurité linguistique et considère son statut de nation francophone comme solidement établi³.

On peut néanmoins affirmer sans exagération qu'une part de l'opinion publique reste hantée par le souvenir de l'époque sombre de la détérioration linguistique, souvenir qui teinte entièrement son attitude envers la langue. L'année même où le livre de Bouchard a été publié, une vive controverse accueillait la publication du *Dictionnaire historique du français québécois*. En conférant une légitimité à la forme québécoise du français, cet ouvrage attisait en effet des phobies internes considérables – alors qu'un observateur non averti n'y aurait vu qu'un admirable travail d'érudition. Dans le même ordre d'idées, la presse quotidienne non spécialisée du Québec charroie chaque année sa moisson d'articles polémiques sur l'état, jugé désastreux, de la langue employée dans les divers domaines de la vie québécoise. Dans ces textes d'indignation, c'est toujours au joul, forme populaire de la langue parlée, qu'incombe le rôle du méchant de service, le joul étant d'ailleurs graduellement devenu un raccourci commode par lequel on diabolise la variété québécoise du français dans son ensemble⁴.

Dans ce débat sur la qualité de la langue, la position conservatrice se caractérise par une tendance à considérer tout usage local comme inférieur sur le plan linguistique. Sans rejeter complètement le français québécois, les conservateurs considèrent qu'il devrait être limité pour l'essentiel aux registres informels de la langue populaire, surtout parlée.

3. *Ibid.*

4. Je me permets de renvoyer à mon article « The Place of Vernacular Languages in the Cultural Identities of Quebec and Scotland », à paraître dans *Quebec and Scotland : An Evolving Comparison* (Université d'Édimbourg, 2003). Cet article est consacré à la problématique globale du joul et aux registres linguistiques populaires que certains critiques ont trop souvent associés au projet aménagiste dans le but de le discréditer. Bien que ces réflexions entretiennent des liens étroits avec le présent travail, ils ne seront mentionnés que brièvement ici afin d'éviter les répétitions inutiles.

Par contre, dans toutes les situations publiques exigeant une utilisation sérieuse, convenable et raffinée de la langue, le français standard (FS)⁵, la forme reconnue et respectée au niveau international, resterait le seul acceptable.

On peut sans doute admettre qu'à une certaine époque, le français québécois a dû s'aligner sur le FS pour rectifier la situation linguistique inhabituelle que nous évoquions plus haut. La mesure la plus importante en ce sens a été prise par l'État québécois lui-même qui, dans les premiers temps de la Révolution tranquille, a créé l'Office de la langue française pour promouvoir l'usage correct. L'OLF a notamment mis sur pied un projet ambitieux de normalisation terminologique pour tous les secteurs modernes de la production et du commerce où les expressions anglaises ou dérivées de l'anglais avaient jusqu'alors le plus souvent été adoptées. Cet exercice de récupération linguistique constituait à l'évidence un progrès social et politique dans le contexte historique de l'époque. Il est intéressant de noter que le premier directeur de l'OLF, Jean-Claude Corbeil, utilisait le terme « aménagement » pour caractériser cette politique :

En résumé, tous les travaux de l'Office sont orientés vers un même but : permettre à la collectivité québécoise de prendre en main le destin de la langue française au Québec [...]. Par analogie [...] nous utilisons pour la

5. Dans cet article, le terme « français standard » désigne la forme lettrée du français écrit et parlé en France. Le terme « français international » est souvent employé dans ce sens, mais s'avère trompeur en ce qu'il sous-entend l'existence d'une forme standard du français qui serait partagée par tous les locuteurs et se distinguerait du français utilisé en France. Or, ce n'est pas le cas. Ce terme ne fait donc qu'embrouiller la réflexion entourant la notion de variété linguistique. On peut espérer qu'un corps de termes descriptifs mieux adaptés émergera quand ces questions seront mieux connues. Fait particulièrement défaut à l'heure actuelle, un terme qui désignerait le tronc commun du vocabulaire français, c'est-à-dire le vaste ensemble des mots « neutres » utilisés par tous les locuteurs de cette langue : le terme « français commun », que proposent Hélène Cajolet-Laganière et Pierre Martel apparaît comme une possibilité (*Le français québécois. Usages, standard et aménagement*, Québec, Institut québécois de recherches sur la culture, 1996, p. 73).

désigner l'expression « aménagement linguistique »
comme on parle de l'aménagement du territoire [...]⁶.

Outre le travail qu'il effectue sur le vocabulaire technique, l'OLF émet des avis sur la langue générale. Force est toutefois de constater qu'il n'a pas exercé dans ce domaine une influence aussi constructive, du moins à ses débuts. L'Office a publié en 1967 une liste d'expressions intitulée *Les canadianismes de bon aloi* (1967) qui détonne quelque peu par rapport à la déclaration de Corbeil. En n'autorisant qu'un nombre très limité d'expressions nord-américaines aux locuteurs du français « correct », ce document entérine en fait l'opinion selon laquelle, à quelques rares exceptions près, le français du Québec serait illégitime. Loin d'inviter les francophones du Québec à « prendre en main » l'usage qu'ils font de la langue, il les exhorte implicitement à se conformer aux normes établies outre-Atlantique. Alors que l'OLF a dépassé cette étape initiale pour adopter au fil des ans une position plus libérale, des tenants du camp conservateur s'accrochent encore fermement à ce point de vue plus puriste. Leur position s'exprime par exemple dans les nombreux guides du bon usage dont l'objectif principal est d'indiquer à leurs lecteurs les termes de FS approuvés pour qu'ils supplantent les usages locaux jugés incorrects ou inappropriés⁷. Les partisans du purisme extrême affirment qu'en adoptant sa propre variété du français, le Québec s'enfermerait dans un ghetto linguistique et deviendrait incapable de communiquer avec les autres locuteurs de cette langue qui vivent ailleurs dans le monde⁸.

Les aménagistes, au contraire, soutiennent que les normes définissant le bon usage ne peuvent être définies que par le groupe linguistique

6. Jean-Claude Corbeil, *Guide de travail en terminologie*, Québec, Ministère de l'Éducation du Québec, coll. « Cahiers de l'Office de la langue française » n° 20, 1974.

7. Gérard Dagenais, *Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada*, Montréal, Éditions Pedagogia, 1967 ; Gilles Colpron, *Les anglicismes au Québec*, Paris, Beauchesne, 1971 ; Marie-Éva de Villers [éd.], *Multi-dictionnaire des difficultés de la langue française*, Montréal, Québec/Amérique, 1988.

8. Voir, entre autres, Lysiane Gagnon, « Oui, mais quelle langue ? », *La Presse*, 1er avril 1989 et Annette Paquot, « Conception identitaire de la langue et enseignement du français », *La Presse*, 14 mars 2001.

au sein duquel elles doivent s'appliquer. Ils partagent avec Corbeil et l'OLF une vision sociolinguistique qui considère la langue comme fortement conditionnée par son environnement géographique et social. Plus la langue s'inscrit dans un environnement distinct, plus l'utilisation qui en est faite se singularise et plus l'adoption de normes linguistiques spécifiques s'impose comme une impérieuse nécessité. Ayant suivi un cheminement distinct pendant près de quatre siècles dans une collectivité très éloignée de son origine européenne, le français québécois devait inévitablement, dans cette optique, développer des traits propres. Selon ce point de vue, l'acceptation des seules formes linguistiques connues en France, à l'exclusion de toutes les autres, conduit forcément à stigmatiser les formes canadiennes-françaises qui font partie intégrante de la langue courante pour les locuteurs nord-américains. L'objectif des aménagistes consiste par conséquent à « rapatrier » les normes linguistiques⁹ et à élaborer un québécois standard conformément aux orientations définies par l'Association québécoise des professeurs de français en 1977 : « Le français standard d'ici est la variété du français socialement valorisée que la majorité des Québécois francophones tendent à utiliser dans les situations de communication formelle¹⁰. »

Un conflit important d'attitudes et de convictions oppose donc les deux camps. D'une part, des divergences entre des philosophies linguistiques et idéologiques rivales génèrent des échanges souvent très animés (on ne relève cependant pas de parallèle direct entre les positions linguistiques et les positions politiques. Ainsi, certains partisans du conservatisme linguistique se réclament du courant politique nationaliste, et inversement.) D'autre part, le malentendu s'explique aussi par le fait que les points en litige ont été assez peu étudiés jusqu'à tout dernièrement.

9. Jean-Denis Gendron, « Existe-t-il un usage lexical prédominant à l'heure actuelle au Québec ? », dans Lionel Boisvert, Claude Poirier et Claude Verreault (éd.), *La lexicographie québécoise : bilan et perspectives*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1986, p. 89.

10. Hélène Cajolet-Laganière et Pierre Martel, *Le français québécois. Usages, standard et aménagement*, op. cit., p. 77. L'abréviation QS sera retenue dans ce sens. Le français québécois (FQ) désignera l'intégralité des variétés du français présentes au Québec, y compris la vernaculaire. Notons que le FQ se distingue des autres variétés nord-américaines du français, en particulier l'acadienne. Les points soulevés dans le présent article concernent uniquement le FQ.

La notion de québécois standard est récente et reste peu diffusée. La plupart des Québécois, qu'ils soient très instruits ou non, sont tels M. Jourdain avec la prose : ils écrivent et parlent le QS chaque jour sans le savoir. Cette confusion se manifeste dans tous les sondages réalisés auprès des locuteurs : le grand public préfère le français québécois qu'il utilise mais juge le français standard plus « correct », donc « supérieur¹¹ ». Tous les groupes linguistiques minoritaires manifestent les mêmes réactions, lesquelles témoignent simplement de la prédominance d'une norme prestigieuse et d'une indécision générale quant au statut des variétés linguistiques et aux critères de leur différenciation.

La nature du français québécois

Les aménagistes ne cherchent pas à amplifier les différences entre les variétés linguistiques. Ils admettent au contraire très volontiers que le QS est très proche du FS et, à certains égards, qu'il s'en rapproche de plus en plus¹². L'instruction et les échanges internationaux entraînent naturellement la substitution des expressions vernaculaires anciennes par leurs contreparties standard. De plus en plus nombreux, les Québécois qui suivent l'actualité française et regardent TV5 adoptent les mots et expressions par lesquels les événements leur sont relayés dans les médias – tout comme les citoyens du Royaume-Uni adoptent les expressions des États-Unis et d'autres parties du monde anglophone. Les communautés linguistiques ne sont plus confinées aux frontières nationales et deviennent de plus en plus perméables aux influences des cultures apparentées d'autres pays ; en l'occurrence, l'influence que la France exerce sur le Québec dans ce domaine est vraisemblablement plus forte que l'inverse. En dépit de cette convergence grandissante, de nombreux usages divergents persistent et progressent – il semble bien

11. Hélène Cajolet-Laganière, « Attentes et besoins du public québécois en matière de langue », dans Louis Mercier et Claude Verreault [éd.], *Les marques lexicographiques en contexte québécois*, Québec, OLF/Gouvernement du Québec, 1998, p. 68.

12. Claude Poirier, « Le lexique québécois : son évolution, ses composantes », dans René Bouchard [éd.], *Culture populaire et littératures au Québec*, Stanford, Anima Libri, 1980, p. 52.

qu'aucune loi ne permette de prédire la survivance ou la disparition des expressions vernaculaires. Malgré l'uniformisation croissante, l'environnement linguistique reste en effet distinct. Pour reprendre l'aphorisme célèbre de Bernard Shaw, le Québec et la France sont, comme la Grande-Bretagne et les États-Unis, « séparés par une langue commune » – et pour les mêmes raisons sociolinguistiques que ces derniers.

Les différences entre les milieux linguistiques ne sont pas toujours bien comprises, notamment parce que leurs effets ne sont pas les mêmes selon que l'on considère la langue sous l'angle de la réception ou de la production. Côté réception, un locuteur peut saisir pratiquement tous les énoncés formulés dans sa langue, en quelque région du monde qu'ils soient produits¹³. Les variations ne posent aucun problème de réception ou peuvent être apprises rapidement et sans trop de difficultés. À son arrivée au Québec, un locuteur d'une autre variété du français découvre des expressions particulières telles que *babillard*, *brigadière*, *blé d'Inde*, *dépanneur*, *magasiner*, *sacres*, *échapper une assiette* ou *barrer une porte*. S'il reste au Québec quelque temps, il pourra les incorporer à sa propre production linguistique, par courtoisie ou par volonté de s'intégrer à son environnement linguistique d'accueil. Il restera toutefois conscient qu'il s'agit d'éléments « étrangers » n'appartenant pas à sa production habituelle. À son retour dans son contexte linguistique d'origine, il n'utilisera plus spontanément ces expressions sauf comme des « citations » délibérées d'une autre source linguistique. Multiplié par des centaines de cas couvrant des variations de types divers, ce phénomène engendre l'indéfinissable mais indéniable différence immortalisée par Bernard Shaw.

Prononciation et lexique

De tous les éléments constitutifs d'une langue susceptibles de varier, la prononciation et le lexique sont les plus manifestes. Fait à noter, la prononciation suscite peu de controverses : elle constitue une

13. Alain Rey, « À la recherche de la norme : un dictionnaire québécois », dans Pierre Martel et Jacques Maurais [éd.], *Langues et sociétés en contact*, Canadiana Romanica, vol. 8, Tübingen, Nieyemer, 1994, p. 312.

caractéristique du QS tellement évidente et omniprésente qu'elle ne saurait être contestée. Bien que certaines prononciations anciennes aient disparu de la langue courante (ainsi, le son voyelle [wə] de *moi*, *roi*, etc.), d'autres caractéristiques très spécifiques et tout aussi anciennes (par exemple le « d » et le « t » affriqués dans certaines positions) font partie intégrante de la norme communément admise¹⁴. Le Québec possède ainsi une norme de la langue parlée très différente de celle qui a cours en France ; elle est largement acceptée et ne soulève pas d'opposition majeure entre conservateurs et aménagistes. L'existence de ces variations a néanmoins des conséquences évidentes lorsque les dictionnaires produits en France sont utilisés au Québec sans que les guides de prononciation n'aient fait l'objet d'adaptation.

Le lexique, en tant qu'élément fondamental de la langue et comme paramètre le plus courant de sa définition, constitue le principal champ de la controverse. Puisque le QS partage la plupart de ses mots avec le FS, certains observateurs se réclament de cette communauté lexicale pour affirmer que les deux variétés sont indiscernables l'une de l'autre, à tout le moins dans la langue écrite. Certains journalistes et intellectuels du Québec vont jusqu'à nier l'existence d'un QS distinct, en donnant pour preuve leurs propres textes prétendument écrits dans une langue identique au FS, mais contenant en fait de nombreux québécismes¹⁵.

Comme c'est souvent le cas, la polémique se cristallise sur les termes vernaculaires les plus marqués, stigmatisés par l'un des camps et mieux tolérés par l'autre. Les aménagistes ont heureusement réussi à faire progresser le débat en attirant l'attention des observateurs sur des caractéristiques lexicales du QS moins controversées, et même les puristes admettent maintenant qu'environ 20 % du lexique est composé de termes québécois légitimes dont la plupart font partie de l'usage quotidien¹⁶. Nombreux sont les mots qui restent plus répandus au Québec qu'en

14. Luc Ostiguy et Claude Tousignant, « Introduction », *Le français québécois : normes et usages*, Montréal, Guérin, 1993.

15. Claude Poirier, « Le français et les québécismes », *La Presse*, 25 mai 1989.

16. Marie-Éva de Villers, « Les marques lexicographiques : des points de repère essentiels pour l'usage des mots », dans *Les marques lexicographiques en contexte québécois*, op. cit.

France dans certaines acceptions (*s'écarter* pour *se perdre*, *venir* pour *devenir*, *marier* pour *épouser*, *menterie* pour *mensonge*, *dispendieux* pour *coûteux*) ou sont simplement plus fréquents (*baïr*). En outre, à même le vocabulaire de base que le QS partage avec le FS, les connotations acquises par les mots quotidiens en raison du contexte dans lequel ils sont employés peuvent fluctuer considérablement d'une variété à l'autre. Ce serait, par exemple, le cas de termes simples tels que *innocent*, *avenue*, *cuisinière*, *torrent*, *fleuve*, *bois*, *pin*, *jaser*, *bas*¹⁷ ; en fait, il n'est pas excessif d'affirmer que les manifestations de ce phénomène sont innombrables. Un mot tel que *province* ne peut pas être employé au Québec, loin s'en faut, dans toutes les acceptions qu'il a en France : les expressions *une petite ville de province*, *vivre en province*, *un jeune provincial frais débarqué*, etc. peuvent toutes être comprises, mais pas spontanément formulées ni utilisées. Tous les Québécois connaissent les verbes *casser* et *aboyer* mais emploient plutôt *briser* et *japper*. Même s'il est connu, le mot *congère* n'est jamais utilisé ; le terme *banc de neige* est le seul acceptable. Le terme *colonisation* est bien connu dans les deux pays mais revêt des significations bien différentes de l'un à l'autre. Le *petit suisse* ne désigne pas du tout la même réalité selon que l'on se trouve en France ou au Québec. Les connotations, la fréquence d'utilisation et les écarts référentiels d'origine historique ont des conséquences si lourdes et si nombreuses que ces aspects de la langue justifieraient à eux seuls, comme nous le verrons plus loin, l'existence de dictionnaires distincts.

Le QS, en tant que variété autonome, a en outre prouvé sa richesse et sa fécondité en augmentant le fonds lexical du français. Si, d'un côté, la modernisation a rapproché le QS du FS, elle a aussi favorisé sa particularisation, car une société moderne en plein essor établit naturellement de nouvelles pratiques culturelles et de nouvelles institutions qui lui sont propres et qui suscitent l'invention d'un vocabulaire indigène. Au niveau

17. Voir l'article de Jean-Claude Corbeil, « Le régionalisme lexical : un cas privilégié de variation linguistique », et celui de Claude Poirier, « Les avenues de la lexicographie québécoise », tous deux parus dans *La lexicographie québécoise : bilan et perspectives*, op. cit., ainsi que l'article de Jean-Claude Boulanger, « Le pacte normatif du français québécois : réflexions sur les marques lexicographiques diatoniques », *Les marques lexicographiques en contexte québécois*, op. cit.

de la morphologie, le Québec a, bien avant la France, opté pour la féminisation des titres ; elle y reste d'ailleurs plus étendue et moins controversée – distinction modeste, peut-être, mais très révélatrice sur le plan culturel. Des pans entiers de la terminologie se sont enrichis de termes nouveaux : la géographie (*nordicité*), la culture (*téléroman*) et l'instruction (*collège*, *cégep*, *polyvalente*, et même *baccalauréat*), la santé (*virage ambulatoire*), la sécurité sociale et le gouvernement (l'un des domaines lexicaux les plus fertiles du point de vue de la spécificité), la finance (*REER*) et les télécommunications (*courriel*). Très souvent aussi, de nouveaux termes techniques revêtent un sens plus large (*échéancier*) qui peut essaimer dans d'autres régions de la francophonie¹⁸.

On ferait toutefois l'impasse sur des dimensions majeures de la question si on limitait l'analyse à des entités lexicales particulières. En effet, le caractère spécifique d'une variété linguistique s'exprime autant par les combinaisons de mots et leur ordonnance dans le discours que par les termes considérés isolément. Chaque culture possédant ses propres traditions et manières de penser, elle génère aussi des motifs linguistiques et des stratégies rhétoriques qui lui sont propres et qui, à leur tour, produisent des associations caractéristiques de mots¹⁹. Celles-ci sont très diverses. On relève de nombreuses locutions figées, souvent vernaculaires mais aussi très communément utilisées dans le QS (*c'est de valeur*) ; ailleurs, des termes sont regroupés par la sémantique ou la syntaxe de manière plus mouvante. Dans tous les cas, les connotations et les différences de signification émergent de l'agencement de mots qui ne sont pas distincts en soi. L'expression *l'aménagement du français* elle-même est, pour un locuteur québécois, immédiatement porteuse d'un sens et d'implications qu'elle n'a pas dans le FS ; cette remarque s'applique aussi au *fait anglais* et à nombre d'autres expressions²⁰.

18. Jean-Claude Boulanger, *ibid.*, p. 181.

19. Alain Rey nomme ces stratégies rhétoriques « stratégies de discours » (« Intervention dans la discussion »), *La lexicographie québécoise : bilan et perspectives*, *op. cit.*, p. 168.

20. Pierre Martel, Nadine Vincent et Hélène Cajolet-Laganière en donnent de nombreux exemples dans « Le français québécois et la légitimité de sa description », *Revue québécoise de linguistique*, vol. 26, n° 2, 1998, p. 97-106.

Ces observations témoignent de l'incidence des combinaisons paradigmatiques de mots sur le sens. Ainsi, c'est à cause du paradigme du vocabulaire constitutionnel dans lequel il évolue au Québec que le mot *province* ne peut pas y fonctionner comme il le fait en France. De la même façon, c'est à cause des relations paradigmatiques que l'éventail des termes désignant la voiture n'est pas le même en QS qu'en FS²¹. L'un de ces mots, *char*, vient du vernaculaire historique et il est supplanté aujourd'hui par ses équivalents FS dans l'usage quotidien. Il n'est pas impossible cependant qu'il survive, comme beaucoup d'autres termes vernaculaires, parce qu'il permet une variation stylistique à l'intérieur du paradigme. En l'occurrence, *char* comporte un ton d'ironie affectueuse que l'on ne trouve pas dans *voiture* ni dans *auto*, un ton que les anglophones peuvent trouver par exemple en parlant de leur voiture au féminin. D'autres termes vernaculaires historiques sont employés en tant que marqueurs discrets de l'identité nationale, même si le locuteur aura tendance, au quotidien, à choisir leurs équivalents FS. Ces relations entre les mots ne posent guère de difficultés de communication entre les locuteurs du FS et ceux du QS, mais elles induisent des nuances importantes au niveau du sens – nuances qui, considérées dans leur ensemble, finissent par dessiner une forme distincte de la langue.

Les anglicismes

Les anglicismes ont toujours constitué l'un des principaux nœuds du débat entourant le français en Amérique du Nord, comme le résume le titre de la célèbre plaquette publiée par Jean-Paul Tardivel au ^{xix}^e siècle : *L'anglicisme, voilà l'ennemi !* (1880). Le progrès social global qu'a connu le Québec depuis a modifié en profondeur les paramètres de la situation. D'une part, la normalité linguistique ayant été rétablie, le nombre des emprunts a beaucoup baissé dans l'usage courant. D'autre part, tous les secteurs de l'opinion publique sont aujourd'hui de plus en plus conscients du fait que toutes les langues du monde, y compris le FS, sont exposées à l'influence envahissante de l'anglais. La France elle-même,

21. Claude Poirier, « Le lexique québécois : son évolution, ses composantes », *loc. cit.*, p. 55.

bien qu'elle constitue une nation puissante dotée d'une culture prestigieuse, a dû suivre l'exemple du Québec et adopter des lois visant à protéger le français dans les différentes sphères de la vie publique. On ne peut donc plus considérer le Québec comme un cas unique de français corrompu par l'anglais, et les anglicismes n'occupent plus à eux seuls le devant de la scène dans le débat sur la langue.

Il n'en demeure pas moins que l'histoire a conféré aux anglicismes une place à part dans le français nord-américain et qu'ils continuent dans certains cas de diviser les camps linguistiques. En France, ce sont les membres des classes moyennes, par intérêt intellectuel et soucieux de mode, et, plus récemment, la culture jeune et la musique pop qui ont introduit les anglicismes. La forme de ceux-ci ne variant pas pour l'essentiel, ils sont immédiatement reconnaissables en tant qu'emprunts. Au Québec, comme ce sont surtout les ouvriers qui les ont adoptés et incorporés à la langue courante, les anglicismes ont pénétré plus profondément le système phonétique et la morphologie de la langue réceptrice²². Or, plus le registre de l'anglicisme est populaire et familier et plus son enracinement est ancien, plus sa transfiguration est marquée dans la forme (*enfirouapé*, *bécosse*, *mâche-mallo*, *l'apenouillère*) ou dans la signification (*une fille bien le fun*, *ma blonde*, *son chum*, *smatte*). Cependant, leur double identité d'anglicismes enracinés dans le vernaculaire les classe dans la catégorie des traits linguistiques que les puristes honnissent, assimilant souvent l'usage populaire à l'avilissement linguistique et préférant généralement un anglicisme pur et dur employé en France à un terme français correct qui n'est utilisé qu'au Québec : *square*, par exemple, est recommandé en lieu et place de *carré* pour désigner la forme architecturale²³. Les aménagistes, pour leur part, accueillent plus volontiers les anglicismes « naturalisés » et les tiennent pour des manifestations d'une créativité linguistique qui enrichit la langue et confère au FQ une saveur qui lui est propre. De tels termes se trouvent donc au cœur du conflit entourant la variété linguistique. L'issue du débat actuel déterminera s'ils seront ou non considérés comme des entités légitimes du QS.

22. *Ibid.*

23. Marie-Éva de Villers [éd.], *Multi-dictionnaire des difficultés de la langue française*, op. cit.

On trouve aussi dans le QS de nombreux termes qui ont l'air d'anglicismes (*incidemment*, *présentement*, *habiletés*) alors qu'ils font partie intégrante du FS ; ils sont cependant moins usités en FS, ou alors ils le sont dans des contextes stylistiques différents. N'étant pas des anglicismes au sens strict, ils illustrent plutôt cette tendance qu'ont les mots à changer d'usage ou de fréquence d'utilisation quand ils traversent l'Atlantique. Ils semblent en l'occurrence le faire sous l'influence des termes anglais correspondants. Bon nombre de ces « faux anglicismes » fleurissent dans le journalisme économique et politique, peut-être parce que les sources documentaires sur lesquelles se fondent les journalistes québécois proviennent en grande partie de l'Amérique du Nord anglophone. Ils ne jurent pas foncièrement avec le caractère français des textes dans lesquels ils s'inscrivent, mais ils font office de marqueurs stylistiques qui renvoient clairement à l'environnement linguistique québécois.

La grammaire

Bien que la variation touche aussi la grammaire, l'espace nous manque ici pour proposer une analyse complète de cette dimension du débat. L'aménagement ayant porté essentiellement sur le lexique, la grammaire a suscité jusqu'ici moins de discussions sur la place publique. On relève néanmoins une étude complète de la grammaire du FQ²⁴, et les revues universitaires publient de plus en plus d'études détaillées dans ce domaine. Toutes ces sources font état d'écarts de différents types par rapport à la grammaire du FS. Rien d'étonnant à cela : si même la grammaire d'une langue aussi réglementée que le FS se modifie au fil du temps²⁵, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elle évolue quand elle change d'environnement.

24. Jean-Marcel Léard, *Grammaire québécoise d'aujourd'hui*, Montréal, Guérin, 1995.

25. Henriette Walter, *Le français dans tous les sens*, Paris, Laffont, 1988.

Les dictionnaires

Avec l'instruction, la publication de dictionnaires constitue le principal champ d'intervention de l'aménagement. C'est d'ailleurs en grande partie la controverse soulevée par certains de ces ouvrages qui a attiré l'attention du grand public sur le débat linguistique. L'importance accordée aux dictionnaires se comprend bien. Quand une communauté linguistique se sent profondément distincte, il est inévitable que sa population réclame des dictionnaires qui rendent compte de ses usages particuliers ; souvent, ces innovations suscitent une certaine opposition. Le dictionnaire *Webster* de l'anglais américain constitue un exemple bien connu de cette règle, cet équivalent linguistique de la déclaration d'indépendance politique des États-Unis n'ayant pas fait l'unanimité au départ. Le même phénomène se produit dans d'autres régions du monde anglophone, en particulier, plus récemment, au Canada anglais. De nouveaux dictionnaires anglais canadiens s'enorgueillissent de leur nature nationale. Le *Penguin* affiche ainsi son contenu « 100 % canadien », tandis que l'*Oxford*, après avoir rappelé dans sa préface que l'anglais du Canada était autrefois considéré comme un dialecte grossier et méprisé en tant que tel, affirme que les Canadiens anglophones tirent désormais grande fierté de leur variété linguistique.

La situation est différente dans le monde francophone, en ceci que la diversité des usages en vigueur dans la francophonie contraste grandement avec la domination exclusive des dictionnaires de France, lesquels, jusqu'à tout récemment du moins, rendaient compte uniquement des usages du FS. Dans ce contexte, il est révélateur que le Québec ait fait exception à la règle, et ce, même avant l'émergence du projet aménagiste. La volonté d'établir la cartographie de la forme distincte du français qui s'est développée au Canada remonte au moins à la fin du XIX^e siècle avec la constitution de la Société du parler français au Canada, mais trouve sa première expression lexicographique majeure dans le *Dictionnaire général de la langue française au Canada* de Bélisle, en 1957. Cet ouvrage se distingue des glossaires qui l'ont précédé et des dictionnaires différentiels (ceux qui relèvent uniquement les termes vernaculaires distincts), en ce qu'il présente les entités lexicales canadiennes-françaises répertoriées comme faisant partie intégrante de la langue

française en général. Ce travail novateur constituait néanmoins un compromis puisqu'il complétait simplement par des termes canadiens-français un dictionnaire de FS existant. Cette démarche est bien différente de celle qui tente une description exhaustive de la manière dont *tous* les mots français sont employés en Amérique du Nord.

Une étape plus ambiguë a été franchie en 1980 avec la parution du *Dictionnaire de la langue québécoise* de Léandre Bergeron, précédé d'une préface intitulée «La Charte de la langue québécoise», et qui défend ardemment le caractère distinct du FQ. Bien que ce dictionnaire ne soit pas sans mérites, Bergeron en atténue grandement l'impact en exagérant beaucoup les différences qui existent entre le québécois et le français, les présentant comme deux langues distinctes plutôt que deux variétés d'une même langue²⁶. L'auteur a par conséquent tendance à privilégier les registres populaires, jugés pittoresques, ceux dans lesquels le FQ se démarque le plus des autres variétés, au détriment des registres plus formels. Il brouille ainsi la limite entre le dictionnaire et le glossaire de la langue vernaculaire²⁷. L'ouvrage a forcément soulevé l'ire de ceux et celles qui redoutent que la reconnaissance des particularismes d'une variété ne fasse qu'aggraver la vulgarité linguistique.

La lexicographie au Québec a cependant fait de grands progrès depuis l'entreprise de Léandre Bergeron, un volume important de recherches théoriques et appliquées ayant entraîné la multiplication des publications lexicographiques de toutes sortes. De cette vaste production émergent notamment trois dictionnaires particulièrement significatifs qui représentent à ce jour les principaux aboutissements du projet aménagiste. Le *Dictionnaire du français plus* (1988) et le *Dictionnaire historique du français québécois* (1998) ont tous deux été rédigés sous la

26. Claude Poirier [éd.], *Dictionnaire du français plus*, Montréal, Centre éducatif et culturel, 1988, p. 135.

27. Bien que son ouvrage s'avère excellent en soi, Lionel Meney tombe dans le même piège en affirmant que les locuteurs du FS ont besoin d'un dictionnaire «bilingue» pour comprendre le FQ. Il doit, pour soutenir cette fiction, accorder la place d'honneur aux registres vernaculaires plutôt qu'à la langue standard. Son travail constitue ainsi le meilleur glossaire d'expressions populaires qui existe actuellement, mais n'est pas un dictionnaire au vrai sens du terme (*Dictionnaire québécois français*, Montréal, Guérin, 1999).

direction de Claude Poirier, qui préside également aux destinées du projet de recherche à long terme de l'Université Laval, *Le Trésor de la langue française au Québec*. La rédaction du *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* (1992, nouvelle édition de 1993) a été dirigée par Jean-Claude Boulanger, également de l'Université Laval.

Le DFP et le DQA sont des dictionnaires français généraux destinés au grand public et reposant sur la prémisse que le QS forme une variété distincte. Comme l'ouvrage de Bélisle, ils dérivent de dictionnaires publiés en France (par Hachette pour le DFP et par Le Robert pour le DQA). La principale différence avec le Bélisle vient de ce que leurs auteurs ont effectué une révision complète de leurs ouvrages sources et les ont adaptés aux usages nord-américains. En plus de proposer beaucoup plus de termes spécifiquement nord-américains, ils définissent les mots du tronc commun du vocabulaire français selon l'emploi qui en est fait en Amérique du Nord plutôt qu'en Europe. Les mots sont en général traités de la même façon ou presque que dans les ouvrages sources. Dans certains cas, toutefois, on note des dissemblances de divers types. Ces dictionnaires privilégient naturellement les exemples nord-américains plutôt que les exemples européens (*le bas Saint-Laurent* remplace *le bas Rhin*)²⁸ mais, surtout, ils font état de toutes les nuances sémantiques, des connotations, de la fréquence d'utilisation et des élargissements de l'emploi (*le Bas du Fleuve* s'ajoute à l'exemple ci-dessus) – des précisions qui tracent, pour de nombreux termes, un profil d'utilisation bien différent chez le locuteur québécois. Quitte à susciter la controverse, ainsi que nous le verrons plus loin, ils étendent la logique de cette démarche et inversent la convention qui était appliquée jusque-là à la qualification des termes. Estimant que les lecteurs considèrent les mots et usages propres au Québec comme allant de soi, les auteurs ne leur accolent aucune mention particulière ; ce sont au contraire les emplois propres aux autres pays francophones, y compris la France elle-même, qui sont signalés par des mentions telles que « surtout en France », « en France » et « francisme » afin d'attirer l'attention du lecteur sur les significations et associations

28. Chacun de ces ouvrages comporte en outre une section encyclopédique qui ajoute des données géographiques, historiques et sociales sur le Québec aux éléments d'information compilés en France.

inusitées pour les locuteurs du Québec. Cette règle vaut pour les termes qui se rapportent aux institutions françaises et qui ne correspondent à aucune réalité en Amérique du Nord (*préfet*) mais aussi pour des mots communs qui ne sont jamais utilisés au Québec, ou très peu, bien qu'ils appartiennent au vocabulaire général « passif » de tout locuteur du français (*marron, enquiquiner*).

Le DHFQ diffère des deux autres en ce qu'il s'agit d'un dictionnaire différentiel plutôt que général. Il fournit cependant beaucoup plus de données historiques sur les dérivations et sur l'évolution des entités lexicales que les dictionnaires différentiels précédents. Deuxième caractéristique originale, il applique ce traitement non seulement aux termes spécifiquement canadiens-français, mais aussi aux mots du tronc commun du vocabulaire français qui ont suivi une évolution différente au Québec (même des mots très simples comme *pain* et *bois*, entre autres). À cet égard, le DHFQ incarne véritablement la philosophie lexicale qui est mise en œuvre dans les deux dictionnaires généraux. Il deviendra probablement en temps utile un ouvrage en plusieurs volumes qui servira de base aux dictionnaires généraux en offrant un traitement plus complet et plus érudit de leur corpus. Il représente pour le moment un travail en évolution puisant à une petite partie seulement des documents que l'équipe de l'Université Laval a compilés depuis plus de vingt ans, mais il constitue d'ores et déjà une somme de recherche scientifique de très haute volée.

Ensemble, ces trois publications ont posé les fondations savantes d'une reconnaissance du QS comme variété linguistique distincte. La validité de cette thèse de la spécificité est maintenant bien acceptée au niveau international, y compris en France, ce qui constitue somme toute une manière d'exploit. On pourrait voir quelque ironie dans le fait que certains locuteurs du Québec continuent de plaider en faveur d'une adhésion rigoureuse aux normes établies en France²⁹ alors qu'une opinion française bien informée tend, elle, à prendre la direction opposée. Aujourd'hui, les dictionnaires publiés en France intègrent régulièrement

29. Diane Lamonde, *Le maquignon et son joul. L'aménagement du français québécois*, Montréal, Liber, 1998.

des termes touchant l'usage dans d'autres pays francophones, en particulier au Québec³⁰, et des liens de collaboration de plus en plus étroits se tissent entre les lexicographes français et leurs collègues québécois. La maison d'édition Le Robert, dirigée par Alain Rey, est la plus active à cet égard puisque l'une de ses équipes a travaillé avec Jean-Claude Boulanger à l'élaboration du DQA. Celui-ci constitue donc le fruit d'un partenariat transatlantique sans équivalent dans son domaine.

Pourtant, si les trois ouvrages ont été chaleureusement accueillis par des observateurs spécialisés, la presse québécoise leur a été très largement hostile – au point de nuire au succès commercial des deux dictionnaires généraux. L'opposition des conservateurs était prévisible. Reposant au moins en partie sur le principe de ces ouvrages, cette forte réaction a causé du tort même au DHFQ, pourtant un modèle incontestable de savoir éclairé. C'est cependant surtout la première édition du DQA (1992) qui, en surestimant quelque peu le nombre de termes vulgaires qu'elle pouvait incorporer, a le plus attisé les craintes des anti-aménagistes. Même certains partisans de l'ouvrage concèdent que sa politique éditoriale était trop laxiste dans ce domaine, compte tenu de la sensibilité exacerbée de l'opinion publique du Québec face aux questions linguistiques. Une édition révisée a donc été publiée en toute hâte (1993) : les termes décriés ont été éliminés ou plus clairement désignés comme appartenant au registre vulgaire. Cette mesure a suffi pour corriger convenablement ce qui n'avait de toute façon jamais été qu'un défaut mineur ne touchant qu'un petit nombre de termes. Mais c'est à la notion de QS elle-même que cette polémique a porté le plus dur coup. Se sentant raffermiss dans leur conviction que toute reconnaissance des usages en vigueur au Québec se ramenait essentiellement à une tentative

30. Un autre signe de cet intérêt grandissant : la publication par Hachette, en 1997, du premier *Dictionnaire universel francophone* (www.francophonie.hachette-livre.fr), dont l'objectif déclaré est d'accorder un statut égal à toutes les variétés du français présentes dans la francophonie. Le regain de curiosité que suscitent actuellement les variétés régionales en France n'est pas moins significatif : voir par exemple Pierre Rézeau [éd.], *Dictionnaire des régionalismes de France. Géographie et histoire d'un patrimoine linguistique*, Bruxelles, Duculot, 2001.

de légitimation des vulgarismes, ses opposants, à quelques rares exceptions près, ont condamné en bloc le DQA et le DFP³¹.

Deuxième pomme de discorde : la décision que le DFP et le DQA ont prise de considérer l'usage québécois comme la norme, y compris pour les termes du tronc commun lexical du français, et de réserver les mentions spéciales aux écarts constatés par rapport à cet usage. Sur ce point, les lexicographes se divisent plus selon leurs convictions générales qu'en vertu de motifs simplement professionnels. Les linguistes conservateurs soutiennent que les lecteurs du Québec se sentiront plus sûrs d'eux sur le plan linguistique s'ils savent en quoi leur usage diffère de celui de la France³². À l'inverse, les aménagistes estiment que cette position perpétue l'ambivalence d'une norme émanant de l'extérieur de la communauté linguistique à laquelle elle s'applique. Certaines recherches indiquent que les répondants aux sondages, quand on leur pose directement la question, se rangent plutôt au premier avis, c'est-à-dire qu'ils préfèrent que les québécismes soient indiqués en tant que tels dans les dictionnaires³³. Il n'est pas impossible cependant que ces recherches rendent compte simplement d'un point de vue conditionné. On sait en effet que les réponses aux sondages sur la langue sont

31. La recension de Philippe Barbaud (« *Le dictionnaire québécois d'aujourd'hui* : coup de Jarnac », *Québec Français*, 1993, p. 90.) constitue un bon exemple de réaction écartelée entre la passion et la raison : l'auteur finit par reconnaître l'apport de l'ouvrage à la description du QS, mais seulement au terme de plusieurs pages d'une virulente dénonciation des « concessions » du DQA aux vulgarismes.

32. Selon M.-É. de Villers, « le locuteur [québécois] aura le choix entre des mots partagés par tous les francophones de la planète ou uniquement par ses compatriotes, voire par les seuls habitants de sa région » (« Les marques lexicographiques : des points de repère essentiels pour l'usage des mots », *loc. cit.*, p. 160). Cependant, la manière dont M.-É. de Villers expose ses convictions n'est pas exempte d'ambiguïté. Son affirmation peut donner l'impression que, dans toute la francophonie, seuls les québécismes s'écartent de l'usage français général. Si c'est bien le but visé, nous assistons ici à une expression manifeste du mythe du français international. En fait, la réalité linguistique de la francophonie est tout autre, comme en témoigne *Le dictionnaire universel francophone* dont il a déjà été question.

33. Hélène Cajolet-Laganière, « Attentes et besoins du public québécois en matière de langue », *loc. cit.*, p. 69.

souvent teintées par les réactions d'insécurité des locuteurs quand ils appartiennent à une variété minoritaire³⁴.

En pratique, la question se pose généralement de manière moins aiguë que les positions de principe peuvent le laisser croire. Le *Multi-dictionnaire*, ostensiblement conservateur, d'une part, et le DFP et le DQA, d'autre part, s'accordent souvent dans leur manière de décrire et de traiter les termes du QS ; un juste milieu est de toute évidence possible. Les décisions dans ce domaine doivent se prendre dans une large mesure selon le lectorat que les éditeurs visent. Pour les lecteurs qui s'intéressent aux descriptions linguistiques complètes, y compris au niveau de l'étymologie et de l'histoire des termes, les variantes nationales sont très éclairantes. Elles sont par contre moins indispensables aux lecteurs qui cherchent une information de base du type de celle que fournissent en général les dictionnaires moins volumineux. Or le DFP comme le DQA adoptent délibérément le format du dictionnaire général et concis, considérant celui-ci comme le plus utile dans les circonstances. La majorité des Québécois passeront toute leur vie dans leur communauté linguistique d'origine. En fait de dictionnaires, leurs besoins consistent donc à trouver, par exemple, comment s'écrit *vadrouille*, le seul terme qui désigne pour eux cet outil ménager ; le fait que les Français l'appellent *serpillière* (ou, plus rarement, *wassingue*) leur importe beaucoup moins. En outre, les termes propres au Québec étant de plus en plus nombreux à entrer dans les dictionnaires, leur dénomination de « québécismes » deviendra de plus en plus répétitive et superflue³⁵, surtout dans les ouvrages concis.

Avec le recul, l'échec commercial du DFP et du DQA prend des allures de revers temporaire. Il est certes révélateur du conservatisme, peut-être compréhensible, des locuteurs québécois face à la langue. La publication de ces ouvrages et celle du DHFQ ont néanmoins radicalement modifié le paysage et rendu insoutenables les postulats fondamentaux des conservateurs sur les normes linguistiques.

34. Marie-Louise Moreau, « Pluralité des normes et des appartenances », *Terminogramme*, 91-92, 1999, p. 49.

35. Jean-Claude Boulanger, « Le pacte normatif du français québécois : réflexions sur les marges lexicographiques diatoniques », *loc. cit.*, p. 181.

La meilleure preuve en est l'évolution que l'on constate dans les nombreux guides du bon usage qui, depuis toujours, dictent les normes au Québec. Alors qu'ils tendaient autrefois à condamner sans appel les expressions nord-américaines, hormis celles qui figuraient dans la courte liste des canadianismes de bon aloi, ils semblent aujourd'hui plus enclins à accepter les usages légitimes propres au Québec. La deuxième édition du *Dictionnaire des canadianismes* (1999) de Gaston Dulong, un ouvrage qui fait autorité en la matière, recourt encore au symbole signifiant « à proscrire » mais ne l'applique plus qu'à quelques rares termes, pour la plupart devenus aujourd'hui des anglicismes obsolètes. Du fait de ce recul, l'admiration qu'exprime Dulong envers la richesse linguistique du Québec étonne moins dans cette nouvelle édition que dans la première³⁶.

Le changement opéré dans le titre et la politique éditoriale de l'ouvrage considéré comme le fleuron de l'approche condamnatrice, le *Multidictionnaire des difficultés de la langue française*, est encore plus significatif. L'édition de 1999 porte le titre plus bref de *Multidictionnaire de la langue française*, une modification que l'on peut interpréter comme l'expression d'un recul par rapport à la position corrective. Fait plus révélateur encore, tandis que l'édition de 1988 se fondait sur « la norme du français international telle qu'elle est décrite dans les grammaires et les grands dictionnaires » (c'est-à-dire ceux qui proviennent de France), l'édition de 1999 adopte un point de vue aux implications toutes différentes : « (t)out dictionnaire s'élabore en fonction de la norme sociale admise par les membres de la communauté linguistique à laquelle il est destiné. » Est donc reconnue l'existence d'une norme du français québécois comportant des usages qui appartiennent en propre au QS. L'approche condamnatrice n'a pas disparu, puisque les termes répertoriés n'ont pas fait l'objet d'une révision générale, mais l'attitude a sensiblement changé par rapport aux ouvrages des puristes ayant résisté à

36. Gaston Dulong est un éminent dialectologue. Le fait qu'il se soit senti obligé de marier sa passion d'érudition à l'approche condamnatrice est révélateur des pressions linguistiques conformistes qui s'exerçaient à une certaine époque au Québec.

toute réforme, par exemple celui de Gérard Dagenais³⁷, et cette réorientation s'accroîtra sans doute dans les éditions futures.

Cette évolution doit de toute évidence beaucoup à Jean-Claude Corbeil, lexicographe distingué et ancien directeur de l'OLF, qui, en tant que directeur linguistique de la publication, a signé les deux textes en question. Corbeil, en effet, a souvent soutenu la légitimité des variétés nationales du français, particulièrement celle du Québec. Bien qu'il se démarque des aménagistes en ce qui concerne les tactiques et les détails (notamment par rapport au marquage des différentes variétés), il convient avec eux de la nécessité d'établir une description complète du FQ en tant que variété indépendante, ce qui correspond précisément à l'objectif que visent les dictionnaires³⁸.

Considérant cette reconnaissance grandissante de l'aménagement, en France comme au Québec même, on peut s'attendre à ce que le projet lexicographique soit remis sur les rails, fort des enseignements qui auront été tirés de son revers temporaire. La résistance interne mise à part, le principal handicap auquel il s'est heurté jusqu'ici relève d'une difficulté technique : il n'existe pas de base de données complète des usages en vigueur au Québec. Il est facile pour le grand public d'oublier, ou de ne pas voir, que la production de dictionnaires faisant autorité dépend de l'existence préalable d'un corpus précis d'entités lexicales à partir duquel pourrait s'effectuer la compilation des travaux. Ce corpus

37. Gérard Dagenais, *Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada*, op. cit.

38. La position de Jean-Claude Corbeil s'exprime clairement dans son plaidoyer contre la notion de « français régional » et pour une description du français du Québec « exactement comme si nous étions la seule communauté linguistique de langue française qui existât » (« Le régionalisme lexical : un cas privilégié de variation linguistique », *loc. cit.*, p. 60). Ces propos concordent tout à fait avec ceux d'un autre lexicologue chevronné, Jean-Denis Gendron, qui plaide en faveur d'une « conception autonomiste de soi-même comme communauté linguistique » (« Existe-t-il un usage lexical prédominant à l'heure actuelle au Québec? », *loc. cit.*, p. 89) et réclamait plus tard « le rapatriement du jugement sociolinguistique » (« Les arguments pour ou contre un projet de dictionnaire décrivant les usages du français du Québec », *Actes du colloque sur l'aménagement de la langue au Québec*, Québec, Conseil de la langue française, 1990, p. 37-38).

L'AMÉNAGEMENT DU FRANÇAIS AU QUÉBEC

existe depuis plusieurs siècles dans le cas du FS et de l'anglais standard et procure des assises solides au travail lexicographique dont le but est de répertorier continuellement les changements et d'actualiser les données. Dans le cas du Québec, l'élaboration préliminaire du corpus est en cours et plusieurs équipes travaillent à différents projets dans ce domaine.

Il apparaît déjà clairement qu'avec le temps se forgera une description encore plus complète du FQ et du QS qui alimentera la production de dictionnaires révisés ou entièrement nouveaux et d'autres types de publications. Une telle issue ne peut être que positive. L'existence de dictionnaires procurant aux utilisateurs une information lucide sur l'environnement linguistique dans lequel ils vivent ne saurait en rien gêner l'accès des locuteurs du Québec à la richesse pleine et entière de la langue française telle qu'elle se parle et s'écrit en France et ailleurs. Le Québec ne pèsera jamais d'un poids démographique et politique suffisant pour acquérir la relative autonomie dont les États-Unis jouissent en tant que communauté linguistique – à supposer même qu'une telle autonomie soit encore possible dans le monde d'aujourd'hui. Néanmoins, la participation des locuteurs québécois à la communauté linguistique francophone globale ne peut que bénéficier du travail que mènent actuellement les linguistes du Québec pour mieux cerner et comprendre le phénomène de la variation linguistique.